



B E T W E E N:

E N T R E :

LIVAIN DUGUAY

LIVAIN DUGUAY

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

WORKPLACE HEALTH, SAFETY AND
COMPENSATION COMMISSION

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA
SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :
L'honorable juge Quigg

Date of hearing :
October 2, 2012

Date de l'audience :
Le 2 octobre 2012

Date of decision:
October 2, 2012

Date de la décision :
Le 2 octobre 2012

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Livain Duguay appeared in person

Pour l'appelant :
Livain Duguay a comparu en personne

For the respondent:
Stéphanie Luce

Pour l'intimée :
Stéphanie Luce

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before **December 3, 2012**, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le **3 décembre 2012**, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.